



# Réunion du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Dakar, 25-28 novembre 2008

## Commercialisation des productions agricoles nationales : des pratiques réussies pour inspirer l'Afrique de l'Ouest



Communication présentée par Moussa CISSE  
Coordonnateur  
Programme Régional d'Appui Accès aux Marchés  
CILSS





# Plan de la communication

- I. Introduction
- II. Présentation Secteur agricole et environnement du commerce en Afrique du Sud;
- III. Présentation Secteur agricole et environnement du commerce en Afrique du Sud;
- IV. Système de commercialisation des productions agricoles nationales (Comment fonctionne le système ?
  - 4.1. Afrique du Sud
  - 4.2. Tanzanie
- V. Constat sur le système
- VI. Les pré requis pour la réussite du système de commercialisation
- VII. Possibilités d'expérimenter ce système en Afrique de l'Ouest
  - 5.1. Les pré requis
  - 5.2 Les acquis
- VIII. Conclusion
- IX. Recommandations





# I. Introduction

- Le système de commercialisation des productions agricoles en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement dans les pays du Sahel bute à de sérieuses difficultés depuis les années 80 (offices céréaliers, libéralisation du marché dans les années 90, puis retour timide des offices...des activités de collecte et de vente des produits agricoles locaux) ;
- L'Afrique du Sud et la Tanzanie ont réussi à mettre en place des systèmes de commercialisation des productions agricoles nationales qui combinent différents outils et qui font intervenir plusieurs acteurs, avec des résultats relativement satisfaisants



## II. Présentation secteur agricole et environnement du commerce en Afrique du Sud

- L'Afrique du Sud dispose d'une agriculture très moderne par rapport aux autres pays de l'Afrique : de grands fermiers disposant d'importantes superficies d'importantes superficies (**une redistribution modérée mais progressive est en cours**);
- Près de 30 000 fermiers disposant des superficies de 10 à 40 000 ha
- Près de 65 sociétés de négoce des céréales (**un marché totalement libéralisé**);
- Production : 8 - 9 millions de tonnes de maïs par/an pour une consommation de 7 - 8 millions de tonnes; un **excédent commercialisable de 1 à 1,5 millions de tonnes de maïs**.



## II. Présentation Secteur agricole et environnement du commerce en Afrique du Sud (suite)

- => **Intervenants : Etat (Environnement Juridique), Johannesburg Storage Exchange (JSE), Fermiers, Banques , Gérants d'entrepôt, Opérateurs privés.**
- **La JSE :::>**
- **a) SAFEX : South African Exchange )**  
SAFEX fait partie de la Bourse de Johannesburg (JSE) qui fournit une plate forme pour le négoce des céréales, un mécanisme pour déterminer les prix des céréales (maïs, blé).
- **b) Marché de Chicago (Maïs),**
- **C) South African Gain Information System (SAGIS) => pour les prix locaux (SIM)**
- **Important :** acceptation et reconnaissance juridique et légale du système par tous les acteurs (notamment le système bancaire reconnaît la valeur monétaire des reçus de dépôts des fermiers délivrés par les gérants d'entrepôts).
- **Dépôt de garantie de 10% (tous acteurs) à la bourse pour être reconnu par le système.**



### III. Présentation secteur agricole et environnement du commerce en Tanzanie

- La Tanzanie dispose d'une agriculture dont le niveau de développement est identique aux autres pays de l'Afrique : paysans avec de petites superficies, faible mécanisation, regroupement en coopératives,...
  - Un marché libéralisé, mais sous contrôle de l'Etat;
  - Interdiction de vente des céréales aux pays voisins, malgré l'appartenance à Est African Community;
  - Principale produit d'exportation : café
  - Références : Bourse de Londres et SIM national (fixations des prix)
- ➔ **Intervenants : Etat (environnement juridique), Paysans/ Coopératives agricoles, Banques, Gérants d'entrepôts, Opérateurs privés (Commerçants).**





## IV. Système de commercialisation des productions agricoles nationales (comment fonctionne le système ?)

### Les intervenants dans le système de commercialisation des productions agricoles nationales :

Le système de commercialisation des productions agricoles nationales en vigueur en Afrique du Sud et Tanzanie fait intervenir au moins cinq (5) acteurs :

- i) l'État (Système judiciaire, garant du respect des engagements des acteurs),
  - ii) les fermiers/paysans,
  - iii) les responsables des entrepôts,
  - vi) les opérateurs privés /commerçants,
  - v) les institutions financières (Banque Centrale et banques privées);
- avec comme outils les Entrepôts et les bourses agricoles (système électronique)
  - **=> une bourse des produits agricoles est un lieu physique ou virtuel (électronique) où des acheteurs et des vendeurs se retrouvent pour échanger des biens par l'intermédiaire d'un groupe de courtiers inscrits au registre du commerce.**





## IV. Comment fonctionne le Système ?

### Les intervenants dans le système de commercialisation des productions agricoles nationales (suite)

- Le système repose sur le système d'entrepôt (tierce détention du produit mis en dépôt par le fermier/paysan) et la bourse agricole (électronique dans les pays);
- L'acceptation du système par les différents acteurs et leur participation active au fonctionnement du système de commercialisation constituent les gages de réussites du système.

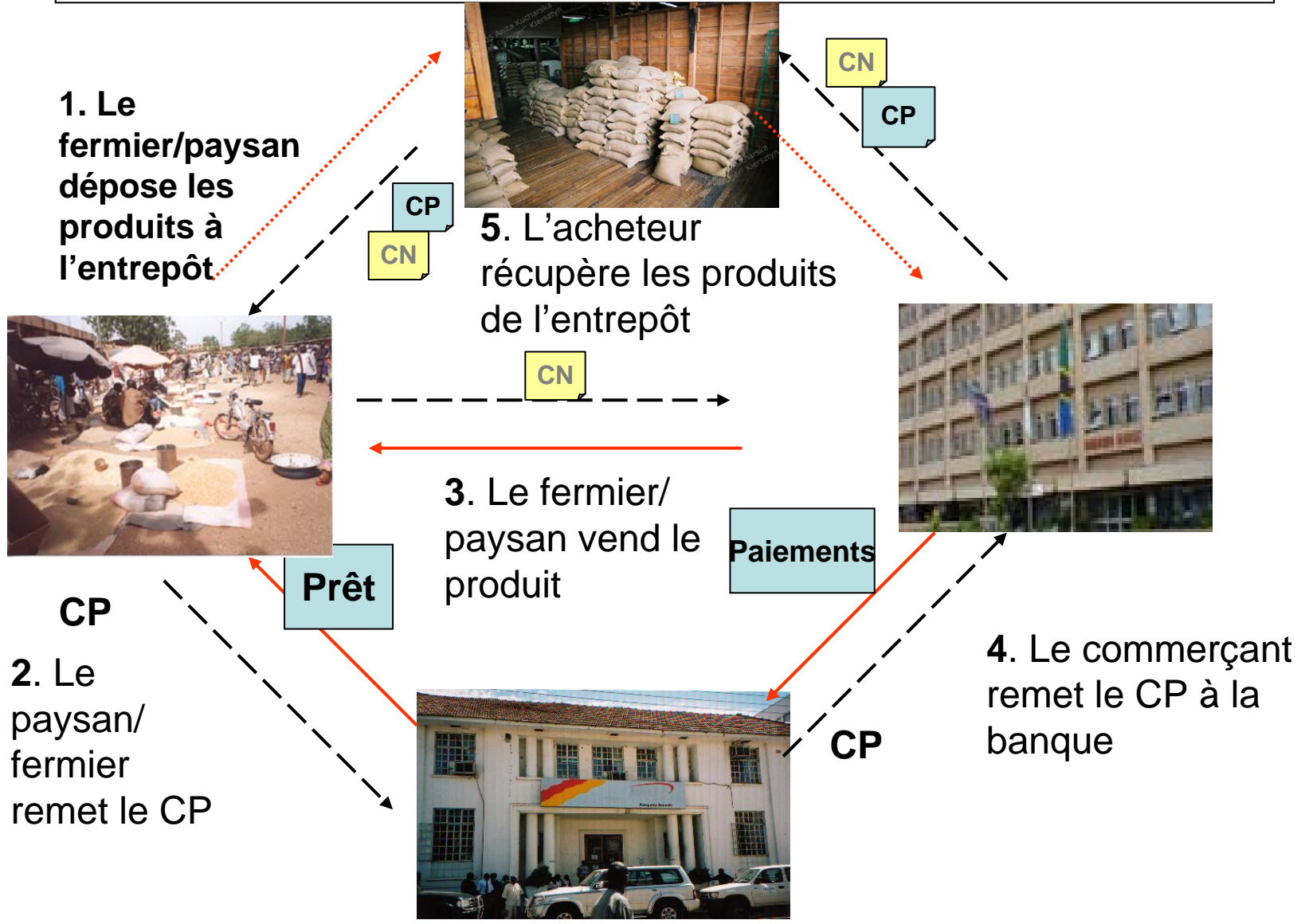




## IV. Comment fonctionne le Système ?

- => Paysans/coopératives agricoles, Système Judiciaire (Etat), Banques, Gérants d'entrepôts, Opérateurs privés (Commerçants), Bourses agricoles (système électronique)
- Le paysan ou le fermier dépose sa production au niveau de l'entrepôt ou du magasin ;
- Le gérant lui remet deux certificats : 1 certificat de propriété (CP) et 1 certificat négociable (CN) ;
- Muni du certificat négociable (CN), le paysan/fermier, s'il le désire peut s'adresser à sa banque (mutuelle de crédit) pour avoir une avance qui peut avoisiner 50 à 70 % de la valeur estimée du stock déposé à l'entrepôt,
- Le certificat de propriété est remis à un commerçant qui vendra le stock au moment jugé propice;
- Le cas échéant (stock vendu), le commerçant remet le CP à la banque qui le remettra (avec le CP) à son tour à l'acheteur une fois la somme versée (l'acheteur peut récupérer son stock) ;
- L'opération étant dénuée : le paysan, le vérifie, le gérant de l'entrepôt, le commerçant et la banque sont rémunérés suivant des taux consensuels

# Comment fonctionne le système de commercialisation des productions agricoles nationales ?





## V. Les pré requis pour la réussite du système de commercialisation en Afrique du Sud et en Tanzanie

- Acceptation du système et la participation pleine et entière des acteurs : le Système d'entrepôt est géré par le Gvt sous la tutelle du Premier Ministre;
- Existence d'un système judiciaire efficace ;
- Appui et la garantie de la Banque Centrale Nationale et la participation des institutions de financement ;
- Existence d'infrastructures de stockage fonctionnelles ;
- Regroupement des producteurs en association (pour respecter le dépôt minimum requis) ;
- Existence de capacités de stockage importantes et fonctionnelles ;
- Garantie et le respect de la qualité des produits agricoles;
- Existence de systèmes d'informations fonctionnels sur les marchés intérieurs et extérieurs





## VI. Constats sur le système de commercialisation

- ❖ Le système de commercialisation a l'avantage de mettre en confiance tous les acteurs : il sécurise tous les intervenants et rémunère leur contribution au système de commercialisation
- ❖ Mieux il sécurise les paysans surtout les petits producteurs qui sont incités à se regrouper (dépôt minimum au niveau des entrepôts); ils sont à l'abri des caprices du marché : avec les 1ères avances ils peuvent faire face aux besoins et ne sont pas donc obligés de vendre à tout prix leurs productions comme c'est le cas à la période des récoltes





## VII. Possibilités d'expérimenter ce système en Afrique de l'Ouest

### a) Les pré requis

- Adhésion de la Puissance publique (pour adapter l'environnement Juridique);
- Adhésion des différents acteurs dont la participation est indispensable à la réussite du système de commercialisation.





## VII. Possibilités d'expérimenter ce système en Afrique de l'Ouest

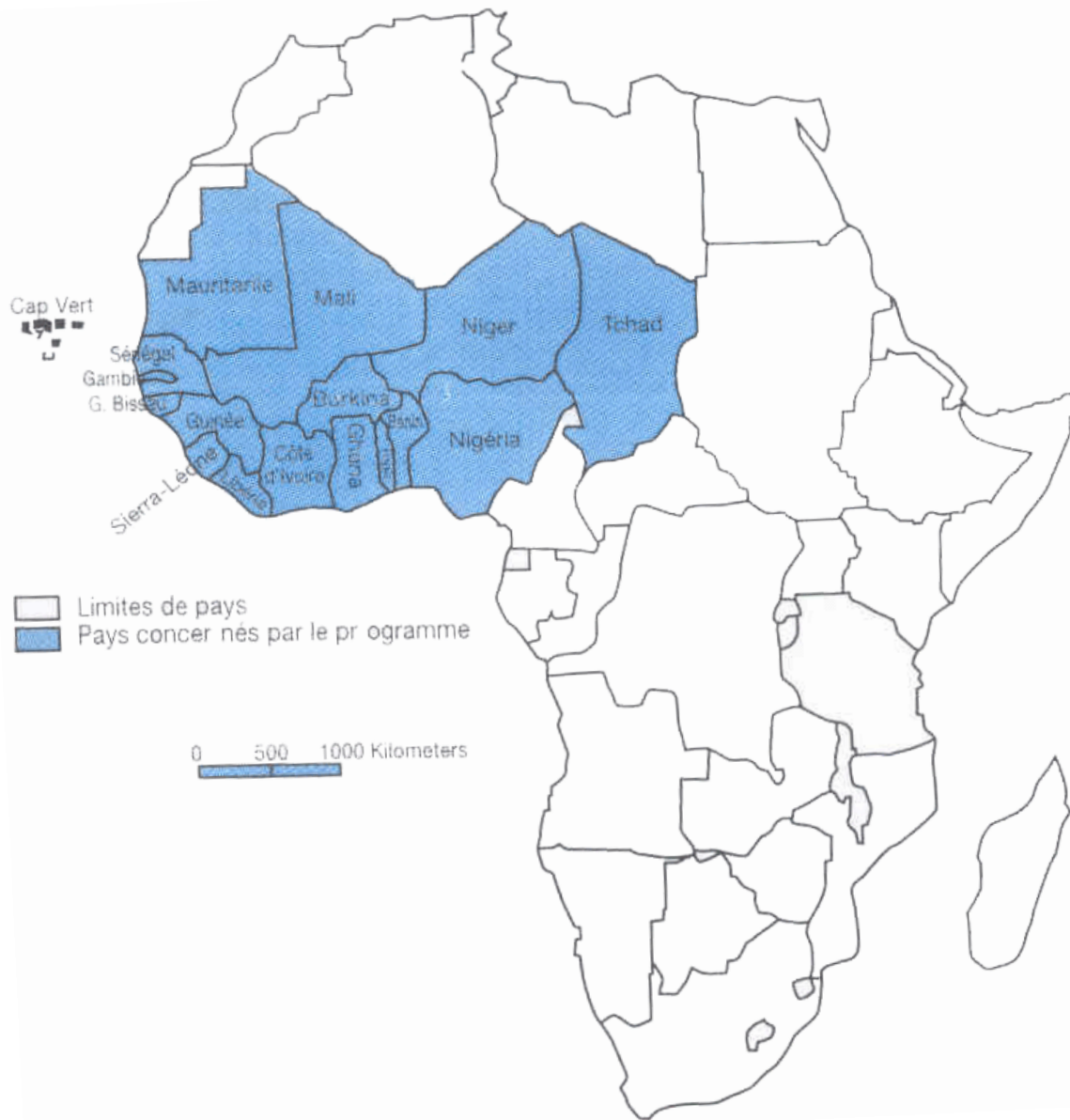
### b) Les acquis

- Système judiciaire qui essaie de s'adapter de plus en plus à l'économie de marché dans les pays de l'Afrique de l'Ouest (Lois sur les mutuelles de crédit au Sénégal et au Mali);
- Capacités de stockages des BCV;
- Capacités de stockage relativement importantes (des Offices Céréaliers notamment) : *84 000 T au Sénégal ; 56 000 T au Mali, 50 000 T en Mauritanie, près de 70 000T au Burkina , 88 000T au Niger, auxquelles il faut ajouter les capacités des opérateurs privés;*
- Existence de banques agricoles et des mutuelles de crédit,
- Existence d'associations/réseaux paysans producteurs et commerçants de plus en plus structurés et dynamiques : producteurs du riz du Walo au Sénégal ou zone de l'Office du Niger au Mali, Org. de producteurs d'arachide, niébé
- Existence de SIM fonctionnels dans plusieurs pays.





# Carte Afrique de l'Ouest



[www.cilss.bf](http://www.cilss.bf) ■ Un autre Sahel est possible !





## VIII. Conclusion

- ❖ Jusqu'à ce jour les pays de l'Afrique de l'Ouest n'ont pu mettre en place des systèmes efficaces de commercialisation des productions agricoles nationales (hormis pour les productions de rente) : résultats les paysans alternent les spéculations selon les résultats de la campagne passée ou des opportunités annoncées; Ce système peut être implanté en Afrique de l'Ouest. Il permettra de mettre en confiance les différents acteurs en garantissant et en sécurisant leurs revenus, en premier lieu les producteurs agricoles ;
- ❖ ce système est une source de motivation assez importante pour augmenter les productions agricoles.





## VIII. Conclusion (suite)

- Les certificats d'entrepôts et les bourses agricoles sont des institutions et des mécanismes financiers qui peuvent être extrêmement profitables pour les pays de l'Afrique de l'Ouest en établissant des systèmes permettant de contribuer à la commercialisation groupée et la normalisation des produits agricoles de sorte qu'ils puissent être commercialisés dans une plus grande transparence et conformément aux exigences du marché
- Ce système de commercialisation des productions nationales peut insuffler un dynamisme réel et créer des effets d'entraînement certains dans l'économie en général et l'agriculture en particulier du fait des effets positifs induits





## IX. Recommandations

- Il est possible d'instaurer ce système de commercialisation tant dans une économie développée (comme en Afrique du Sud) que dans des pays comme ceux du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest où l'agriculture est moins développée (c'est le cas en Tanzanie).
- Compte tenu de ce qui précède : il est fortement recommandé aux pays de l'Afrique de l'Ouest de mettre en place rapidement ce système de commercialisation



## IX. Recommandations (suite)

### ✓ Pour ce faire il faudra :

- Requérir l'adhésion de la Puissance publique (pour adapter l'environnement Juridique);
- Sensibiliser et recueillir l'adhésion des différents acteurs dont la participation est indispensable à la réussite du système de commercialisation.





[www.cilss.bf](http://www.cilss.bf) ■ Un autre Sahel est possible !

*Je vous remercie*

